



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des Examens et concours**

Pôle École Inclusive

Affaire suivie pour la DEC par :

Bureau des concours
Ce.dec4@ac-bordeaux.fr

Tél. : 05.57.57.39.25

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 27 septembre 2024

DEC

Bureaux des concours

à

Mesdames et Messieurs

les enseignants du 1^{er} et 2nd degré

Affaire suivie pour l'école inclusive par :

Ibrahima Iris DIALLO

Mél : poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 40 54 70 63

Objet : Validation des acquis d'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP)

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive est accessible, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, aux candidats souhaitant s'inscrire à la session 2025.

Référence :

Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, publiée au BO n° 10 du 11 mars 2021

Public concerné :

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, **titulaires** et **contractuels employés par contrat à durée indéterminée**, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Conditions d'éligibilité :

Les candidats doivent justifier de cinq années d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Procédure :

1. Recevabilité du dossier – Livret 1

Un dossier de recevabilité (Livret 1) est téléchargeable sur le site académique à partir du **30/09/2024**.

Ce dossier, complété et signé par le candidat, sera à déposer dans votre espace candidat au plus tard le **21/10/2024** via Cyclades.

L'étude de ce dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable. Les résultats de recevabilité seront communiqués aux candidats au plus tard le **02/12/2024**.

2. Validation – Livret 2

Pour les candidats dont la candidature sera jugée recevable, le livret 2 sera téléchargeable sur le site de l'académie à partir du **02/12/2024**. Il devra être déposé au plus tard le **16/02/2025**, sur votre espace candidat.

Ce dossier doit mettre en valeur des connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat dans le domaine de l'enseignement auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

3. Accompagnement

Un tuteur sera désigné pour chaque candidat. Deux journées d'accompagnement sont également prévues :

- **11 ou 18 décembre 2024 (livret 2)**
- **5 ou 12 février 2025 (entretien avec le jury)**

4. Examen 2025

Les candidats présenteront leur entretien avec le jury, mené à partir du dossier élaboré (semaine du 17 mars 2025).

Important : Une réunion d'information présentant le contenu et le détail d'organisation de la formation et de l'examen (attendus, modalités de passation, lieu de formation...) sera organisée le **mercredi 25 septembre 2024 de 14h à 16h en visio**.

Ci-après le lien pour accéder à la réunion : <https://region-academique-nouvelle-aquitaine-fr.zoom.us/j/83608203717?pwd=nNEXXzBM7cWbqTFQYgtMD81MufLan2.1>

ID de réunion : 836 0820 3717

Code secret : 575098

5. Synthèse

